

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau études générales.*

DÉCISION N° 13001/DEF/PMAT/EG/B portant abrogation d'un texte.

Du 8 février 2007

NOR D E F T 0 7 5 0 1 6 4 S

Texte abrogé :

Circulaire n° 160019/DEF/PMAT/EG/OFF du 22 juillet 2005 (BOC, 2005, p. 4967 ; BOEM 311-0).

Référence de publication : BOC N°15 du 26 juin 2007, texte 18.

La circulaire n°160019/DEF/PMAT/EG/OFF du 22 juillet 2005 (BOC, p.4967 ; BOEM 311-0) relative au recrutement en 2006 des officiers du cadre spécial de l'armée de terre est abrogée.

Ce texte est devenu sans objet puisque les mesures édictées dans ce texte ont été définies pour une année donnée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*L'administrateur civil,
sous-directeur affaires générales et personnel civil,*

Jean-Baptiste HOUCHET.